

Conseil d'Administration du 13 juillet 2010

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CA du 18 juin 2010
 - Politique d'emploi des personnels contractuels :
 - Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique votée le 3 juillet 2009
 - Délibération sur son extension aux personnels de catégorie B et C des laboratoires de recherche
 - Délibération sur le dossier de candidature au label égalité professionnelle
 - Délibérations sur les mesures examinées par le CEVU :
 - Semestre d'orientation (S'4) en licence sciences de l'éducation (CEVU du 21 mai 2010)
 - Demande de création d'une option « téléphonie » en DEUST BCEE (CEVU du 21 mai 2010)
 - Modification de l'année universitaire, notamment pour la mise en place d'un 10^{ème} mois de bourse (CEVU du 2 juillet 2010)
 - Accords internationaux : doubles diplômes, délocalisations de diplômes, renouvellement de délocalisation de diplômes (CEVU du 2 juillet 2010)
 - Aménagement du campus :
 - Délibération sur une cession de parcelle
 - Projet de piétonisation autour de la bibliothèque universitaire
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaients Présents :

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Francis GUILBERT, M. Moussa NAIT-ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Geoffrey BOSSU.
- *Personnalités extérieures* : M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

Etaients excusés (et Procurations) :

- *M. Jean D'ALMEIDA* (procuration à Francis GUILBERT)
- *M. Robert LITWAK* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- *M. Pierre de SAINTIGNON (Conseil régional)* (procuration au président)

- Mme Marie-José AYME (MEDEF) (procuration à M. Thierry LEPERS)
- M. Didier LOUVET (CGT) (procuration à Jérôme RIEDI)
- M. Nomane ABASSI (Procuration à Christophe VUYLSTEKER à partir de 17h00)
- M. Yann SECQ (Procuration à Claude VIEVILLE à partir de 17h30)
- M. Nicolas POSTEL (Procuration à Moussa NAIT ABDELAZIZ à partir de 18h00)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- Représentant du Recteur Chancelier des universités : M. Didier DEROULLERS
- Vice-président du Conseil d'Administration : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président chargé du patrimoine : M. François BUYLE-BODIN,
- Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY,
Directrice générale adjointe des services : Mme Marie-Dominique SAVINA
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON.

La séance du conseil débute à 14h00.

1) Approbation du procès-verbal du CA du 21 mai 2010

Après avoir présenté l'ordre du jour de la séance du conseil, le président précise qu'une seule remarque a été formulée par Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) :

Concernant son intervention, page 8, premier paragraphe, Jérôme RIEDI, considérant que l'ironie de son propos n'apparaît pas suffisamment dans la retranscription de celui-ci, propose de remplacer la phrase « *S'agissant des indicateurs, et notamment de la notion d'excellence, celle-ci ne le gêne pas particulièrement, même si elle apparaît parfois quelque peu galvaudée. Selon lui "la perfection doit être notre objectif et l'excellence notre devoir".* » par : « *S'agissant des indicateurs, Jérôme RIEDI dit ne pas être particulièrement gêné par la notion d'excellence, même si cette dernière est largement galvaudée, parfois jusqu'au ridicule. Il ironise en déclarant, qu'à l'université, "la perfection est notre objectif et l'excellence notre devoir".* »

Après prise en compte de cette modification, le Président soumet le procès-verbal du CA du 18 juin 2010 au vote du conseil :

Approuvé par 19 voix pour (délibération n° 2010-28).

2) Politique d'emploi des personnels contractuels

2-1 Bilan de la politique d'emploi des personnels contractuels

Le président rappelle que la politique d'emploi des personnels contractuels a été mise en place à la suite de son adoption par le CA du 3 juillet 2009, après avis du CTP. Un engagement avait été pris de présenter un bilan de cette politique, tant au CTP qu'au CA, à l'issue d'une période d'application d'un an. Il avait également été envisagé d'élargir ladite politique aux personnels de catégorie B et C des laboratoires de recherche. Le CTP a donné un avis favorable à cet élargissement par 17 voix pour et 3 abstentions.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) s'étonne que les résultats du vote précisent la position adoptée par les organisations syndicales à l'occasion de celui-ci.

Le directeur général des services rappelle que la représentation au sein du CTP est syndicale et qu'il est réglementairement prévu que le procès-verbal des séances doit indiquer la répartition des votes pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, à l'exception de toute indication nominative.

Le directeur général des services présente ensuite le bilan de la politique d'emploi des personnels contractuels.

Il rappelle le contexte de la mise en place de cette politique : Lille 1 disposait dans ses effectifs d'un nombre important de personnels permanents non titulaires dont la situation sur le plan social était particulièrement précaire. L'objectif a ainsi été de donner une plus grande sécurité juridique dans les conditions d'emploi des personnels contractuels, d'améliorer leur situation matérielle dans la mesure des ressources de l'université, de garantir un traitement équitable à situation comparable et de développer la formation de ces personnels. Afin de diminuer la précarité de la situation des agents de catégorie B et C en fonction dans l'établissement depuis au moins deux ans, il leur a ainsi été proposé des contrats à durée déterminée (12 mois au lieu de 10), puis indéterminée, avec une progression indiciaire et un régime indemnitaire.

En parallèle, une démarche de formation individualisée a été engagée pour accompagner ces personnels vers des emplois de titulaires, tant dans les universités et les administrations que dans d'autres institutions.

Par ailleurs, le dispositif adopté a permis de respecter plus strictement la réglementation en prévoyant que désormais, la couverture des besoins occasionnels de l'université serait assurée par des contrats d'une durée de 10 mois au plus, non renouvelables. Cette dernière disposition garantit le maintien des emplois de fonctionnaires comme emplois de référence du service public et évite que ne se crée une fonction publique d'établissement. Pour autant, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'accompagnement de ces personnels. Ces derniers ont ainsi pu, comme les autres, suivre les formations et préparations aux concours, selon la durée de leur contrat. Il est précisé que les contractuels en fin de contrat au 31 août 2009 ont tous été prolongés jusqu'au 31 décembre 2009, pour des raisons sociales, même lorsque les besoins du service ne l'exigeaient pas. L'université va renforcer ce dispositif d'accompagnement de façon à intensifier nos efforts sur ces personnels, pour les aider au mieux dans un contexte économique difficile.

Pour des raisons techniques, deux types de situation n'ont pas été intégrés à la politique mise en œuvre à partir de juillet 2009 : Il s'agit d'une part des personnels contractuels employés dans les laboratoires, pour lesquels il va être proposé ce jour au CA d'élargir le dispositif mis en place, et les agents de catégorie A recrutés pour des missions particulières. S'agissant de ces derniers, leur situation fera l'objet d'un chantier qui sera engagé en 2011.

Le président revient sur les objectifs fixés : lutte contre la précarité, égalité de traitement et stabilisation en termes d'évolution de carrière, sans créer une fonction publique d'établissement. Il insiste surtout sur l'importance du volet formation de la politique engagée.

Le directeur général des services précise que 64 personnes ont été stabilisées, 32 ont bénéficié d'une prolongation de leur contrat et 11 personnes ont quitté l'université, dont trois pour des raisons personnelles.

Francis GUILBERT (DPE) demande si les huit personnes concernées sont déjà parties ou si elles vont quitter l'établissement.

Le directeur général des services répond qu'elles ont déjà quitté l'université. Il insiste à nouveau sur le fait qu'il faut limiter le recours aux personnels contractuels, lesquels ne doivent pas se substituer aux emplois d'Etat, de façon à ne pas créer une fonction publique d'établissement.

Le président ajoute qu'on aura toujours besoin d'emplois contractuels pour pallier certaines situations comme les remplacements temporaires, mais il est important de dire à ces personnels que cette embauche n'est pas une garantie d'emploi pérenne. En revanche, ces personnels doivent être formés, soit en vue de passer des concours, soit en vue de la réalisation d'un projet professionnel. Actuellement 50 à 60 emplois correspondent à ce type de fonctions.

Francis GUILBERT (DPE) attire l'attention du conseil sur la situation des personnels contractuels recrutés temporairement sur des missions qui correspondent, en fait, à des postes devant être occupés par des personnels pérennisés. Cela pose notamment d'importants problèmes de fonctionnement des secrétariats pédagogiques. Il est impossible, précise-t-il, de former de nouveaux personnels tous les ans. Il donne l'exemple d'un service pour lequel, deux des 3 agents qui le composent sont obligés de quitter l'établissement, ce qui pose un vrai problème dans la continuité du service. Il s'interroge également sur le cas des personnels recrutés sur ressources propres liées à la formation continue.

Le président reconnaît qu'on ne pourra éviter certaines périodes de transition. Toutefois ce type de fonctions doit être en principe occupé par des personnels sur emplois pérennes. Il remarque enfin qu'il faut faire attention à contrôler l'ensemble de la masse salariale.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) estime que les bonnes questions ont été posées et que des réponses ont été apportées. Il félicite l'équipe de direction du travail accompli. Pour lui, la notion d'accompagnement des personnels est primordiale quand on sait qu'on ne peut leur promettre un statut au sein de l'établissement. Il reconnaît que la question de l'appréciation de l'ancienneté à prendre en compte est extrêmement difficile. Par ailleurs, il demande s'il existe, comme dans le privé, une prime de précarité pour ce type de personnels.

Le président répond qu'il n'existe pas de prime de précarité dans la fonction publique, mais que l'université a mis en place un régime de prime pour tous les agents non titulaires, ce qui est nouveau. Il ajoute que la politique de formation est en effet très importante, et pas seulement pour les personnels contractuels. Il relève à ce propos que le service formation a été étoffé et le budget augmenté pour l'accompagnement des personnels contractuels. Des propositions seront d'ailleurs présentées au budget 2011.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) souhaite rappeler le rôle incitatif joué par son syndicat dans la mise en œuvre de cette politique. Il demande ensuite combien de fois la commission consultative des personnels contractuels s'est réunie et ce qu'il en est de la participation des personnels concernés à cette commission.

Le président et le directeur général des services lui répondent que la commission s'est réunie deux ou trois fois et qu'elle a été consultée sur tous les éléments de la politique d'emploi des personnels contractuels. La commission a joué pleinement son rôle et la participation des personnels concernés y a été importante. Bien entendu, la composition de celle-ci a évolué en fonction des stabilisations des personnels ou de leur départ de l'établissement.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se déclare satisfait que la politique ait été adaptée, à l'initiative des syndicats, mais également de directeurs de composante, en ce qui concerne les personnels contractuels ayant une ancienneté inférieure à deux ans. Il souligne également la difficile situation des formations qui reposent sur des personnels contractuels.

Le directeur général des services précise que sur l'ensemble des concours, huit personnels contractuels ayant une ancienneté supérieure à deux ans et dix ayant une ancienneté inférieure à deux ans en ont été lauréats. On a pu en outre dénombrer 47 admissibilités aux concours représentant 41

personnes. Il définit la politique menée comme étant à *double détente* : celle-ci consiste d'abord en une phase de formation, puis en une démarche de mise au concours interne ou externe des postes vacants.

Yann SECQ (O&I) réitère sa demande, déjà formulée par le passé, que soit communiqué l'ensemble des budgets des composantes comportant la charge en personnels, ce qui permettrait de vérifier, en cas de demande d'ouverture d'une formation, qu'on a les moyens de l'assurer. Il demande également que soit présenté au CEVU un bilan de ces ouvertures de formations.

Le président répond qu'à l'occasion de la définition de la nouvelle offre de formation, ce bilan a été fait et que certaines formations n'ont pas été renouvelées ou l'ont été sous conditions.

Yann SECQ (O&I) se déclare très satisfait que l'on avance enfin sur cette question. S'agissant de la politique d'emploi des personnels contractuels, il trouve dommage de ne pas y avoir été impliqué, tout en sachant que la représentation au sein du CTP est exclusivement syndicale. Il demande ensuite qu'une rubrique soit consacrée au suivi de cette politique dans le bilan social. Enfin, il faut, selon lui, éviter que les personnels contractuels précaires soient placés sur des fonctions liées directement aux étudiants pour les raisons qui ont été évoquées par Francis GUILBERT et Christophe VUYLSTEKER.

Le président précise qu'on s'est engagé à assurer un suivi de la politique d'emploi des personnels contractuels, pourquoi pas dans le cadre du bilan social. Il remarque toutefois que toutes les opérations de suivi ou les tableaux de bord sont extrêmement lourds à réaliser et qu'il faut faire attention à ne pas toujours en demander plus.

Le directeur général des services souhaite réagir à un propos de Yann SECQ : Il n'y a pas que les fonctions *face à l'étudiant* qu'il faut prendre en considération. Toutes les fonctions sont importantes et correspondent à un besoin de l'établissement. Il est ainsi très sensible qu'un personnel manque dans un service de paye. Par ailleurs, le remplacement sur un poste de secrétaire pédagogique se fait plus facilement que sur une fonction plus technique, lorsque des collègues sont en situation d'accompagner les débutants. Il ajoute que le fait que des personnels sur emploi non pérenne occupent des fonctions pérennes démontre que l'on a un déficit en personnels.

Francis GUILBERT (DPE) relève que la fonction de secrétaire pédagogique est très variée suivant les différentes périodes de l'année (accueil, puis conseil des étudiants, gestion des jurys, gestion des stages...). Cette variété en fait un métier très particulier. Il demande si on aurait pas intérêt à faire appel à des entreprises de travail temporaire plutôt que de faire des contrats d'université.

2-2 Délibération sur l'extension de la politique d'emploi des personnels contractuels aux personnels de catégorie B et C des laboratoires de recherche

Le directeur général des services présente au conseil le projet d'extension de la politique d'emploi des personnels contractuels aux personnels de catégorie B et C assurant des fonctions pérennes des laboratoires de recherche. La discussion en CTP a permis d'apporter quelques modifications au projet initial.

Ces personnels sont dans une situation juridique complexe ; ils peuvent en effet être employés par des institutions différentes (université, CNRS...), tutelles des laboratoires dont ils dépendent. Les effectifs de personnels concernés par le dispositif mis en place sont cependant peu nombreux.

Sur le plan des principes, la politique mise en œuvre en faveur des personnels contractuels de catégorie B et C des laboratoires reprend les mêmes dispositions que celles appliquées aux autres personnels contractuels. La date de prise en compte de la situation des agents, initialement fixée au 1^{er} septembre 2009, a été portée au 1^{er} septembre 2010 après examen en CTP. Les situations considérées après le 1^{er} septembre 2010 ne créent pas de droit à l'application du dispositif. Enfin, il est précisé que l'université ne peut prendre le risque, par la générosité de sa politique, de créer un *appel*

d'air qui conduirait à réembaucher sur contrat d'université des contractuels de laboratoires recrutés majoritairement sur des contrats avec d'autres entités juridiques, principalement du CNRS.

Plusieurs cas de figure se présentent :

Cas n° 1 : L'université est juridiquement l'employeur unique de l'agent (personnels de catégorie B et C exerçant des fonctions administratives ou techniques) depuis 2 ans ou plus au 1^{er} septembre 2010. Il est proposé :

- L'intégration dans le calcul de l'ancienneté des services effectués au titre des contrats aidés ;
- La prise en compte de la totalité des contrats depuis l'entrée à Lille 1 : service effectué sur contrat université ou sur suppléance Etat, déduction faite des périodes d'interruption de contrat ;
- La prise en compte des services au prorata de la quotité de travail.

Si l'ancienneté est égale ou supérieure à 6 ans, est proposé le passage en contrat permanent après entretien d'évaluation mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et avis favorable du directeur de laboratoire.

Si l'ancienneté est comprise entre 2 et 6 ans, est proposée la signature d'un contrat d'université de 12 mois renouvelable, après entretien d'évaluation mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et avis favorable du directeur de laboratoire.

Il est également proposé d'appliquer la grille salariale (indiciaire et indemnitaire), sauf situation contractuelle éventuellement plus favorable.

Cas n° 2 : Personnels de catégorie B et C (exerçant des fonctions administratives ou techniques) en succession de contrats dont Lille 1 est ou non l'employeur juridique au 1^{er} septembre 2010, employés dans un laboratoire de recherche de Lille 1.

L'appréciation de la situation de chaque agent tient compte de l'ancienneté des contrats pour lesquels Lille 1 est ou a été juridiquement employeur. Les règles sont les mêmes que pour le cas n° 1, en particulier en ce qui concerne la prise en compte des contrats de suppléance Etat.

S'agissant des personnels ayant au moins deux ans d'ancienneté de contrat Lille 1 dans les quatre années antérieures au 1^{er} septembre 2010 : Les contrats successifs ont été destinés à couvrir des fonctions pérennes ; ils ne sont pas liés à une mission relevant de l'exécution directe d'un contrat de recherche, par nature temporaire. Est proposée la signature d'un contrat d'université de 12 mois renouvelable après entretien d'évaluation mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et avis favorable du directeur de laboratoire.

S'agissant des personnels ayant une ancienneté égale ou supérieure à 6 ans dans le laboratoire par succession de contrats, dont 2 ans au moins d'ancienneté de contrat Lille 1 dans les 4 années antérieures au 1^{er} septembre 2010. Sont proposés : le passage en contrat permanent après entretien d'évaluation mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et avis favorable du directeur de laboratoire et l'application de la grille salariale après entretien d'évaluation mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et avis favorable du directeur de laboratoire.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se dit satisfait que l'amendement porté par son syndicat ait été retenu. Il souligne cependant que le problème des laboratoires est surtout celui des personnels de catégorie A, particulièrement nombreux en leur sein. La multiplicité des employeurs rend difficile la prise en compte de l'ancienneté de 6 ans permettant d'accéder à un CDI.

Yann SECQ (O&I) insiste sur l'importance que les choix politiques de l'université soient diffusés ; à cet effet il demande qu'une rubrique très visible soit créée dans l'intranet où l'on pourrait trouver les différents statuts, les bilans sociaux...

Le président répond que le chantier de l'intranet va être relancé, car il est vrai que, si tous les documents sont disponibles, la recherche thématique n'est pas aisée.

Yann SECQ (O&I) relève que la lettre d'information diffusée par Internet (l'illico) constitue une démarche intéressante, il pense qu'on pourrait y publier les décisions importantes prises par l'université.

Le président précise que des numéros spéciaux, de quatre pages, sont prévus sur de grands thèmes tel le Grand stade.

Le président soumet le projet d'extension de la politique d'emploi des personnels contractuels aux personnels de catégorie B et C des laboratoires de recherche.

Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions (délibération n° 2010-29).

3) Délibération sur le dossier de candidature au label égalité professionnelle

Laurence MARSALLE, chargée de mission à l'égalité femmes/hommes, explique que la démarche de labellisation a déjà été présentée par Sandrine ROUSSEAU au conseil, lequel l'a approuvée. Elle rappelle notamment qu'une charte sur l'égalité professionnelle a ainsi été adoptée en juillet 2008 et que divers projets ont été initiés dans ce cadre (conciliation des temps familiaux et professionnels avec la création en cours d'une crèche, prévention et lutte contre le harcèlement sexuel, amélioration des conditions de déroulement des carrières des personnels, notamment pour les femmes en congé maternité...). Elle précise que l'objet de la présentation de ce jour est le dossier de candidature à cette labellisation.

Virginie DEGARDIN (DPE) s'étonne de ne pas avoir eu connaissance plus tôt de cette charte et que le service du personnel de l'IUT ne l'a pas informée des conditions d'aménagement de service à l'occasion de son congé maternité.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) remarque qu'il y a pourtant des correspondants *égalité* dans les composantes.

Le président et Laurence MARSALLE soulignent que des dépliants ont été déposés dans les casiers de tous les enseignants-chercheurs et qu'une information a été faite auprès de tous les directeurs de composante.

Virginie DEGARDIN (DPE) déclare qu'elle enverra un courriel sur ce sujet au service du personnel de l'IUT.

Pour Francis GUILBERT (DPE) ceci révèle qu'il est nécessaire de diffuser ce type d'informations sur le site de l'université.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande ce qu'il en est du projet d'installation de la crèche dans le bâtiment P1. Cette installation dans un bâtiment d'enseignement n'est, selon lui, pas opportune. Enfin, il considère qu'affirmer que la crèche sera mise en place en 2011 relève de la supercherie.

Le président rappelle qu'un accord a été trouvé avec la ville de Villeneuve d'Ascq et que les financements afférents à la mise en place de la crèche sont a priori acquis.

Laurence MARSALLE ajoute qu'ayant repris une partie des attributions de Sandrine ROUSSEAU récemment, elle va travailler au chantier de la crèche dès la rentrée de septembre.

Le président poursuit : plusieurs localisations sont possibles. Il tient à préciser que le bâtiment P1 n'est la propriété personne en particulier. La localisation de la crèche sera étudiée sérieusement.

Yann SECQ (O&I) rappelle qu'il avait été évoqué que la crèche et le CAS soient réunis en un même lieu.

Le président répond qu'en effet, au départ, on avait envisagé cette solution, mais que rien n'est arrêté aujourd'hui.

Le président soumet à l'approbation du conseil d'administration le dossier de candidature au label égalité professionnelle.

Approuvé par 21 voix pour (délibération n° 2010-30).

4) Délibérations sur les mesures examinées par le CEVU

4-1 Demande d'ouverture d'un semestre 4 préparatoire aux licences sciences de l'éducation de Lille 1

Il s'agit d'un semestre d'adaptation pour des étudiants issus de parcours généralistes qui souhaitent intégrer une licence professionnelle. Ce semestre est appelé S'4 pour être différencié d'un S4 *classique*. L'ouverture d'un S'4 en sciences de l'éducation répondrait à trois types de besoins :

- Un besoin de réorientation pour des étudiants de formation initiale qui, après un S3 en physique, géographie, mathématiques... envisagent d'intégrer une des licences proposées par le département des sciences de l'éducation de l'université Lille 1 ;
- Des besoins d'adaptation aux études universitaires ;
- De reconversion professionnelle pour des adultes souhaitant intégrer ces mêmes licences (salariés ou demandeurs d'emploi).

Après présentation de la maquette et discussion, le président soumet la demande d'ouverture d'un semestre 4 préparatoire aux licences sciences de l'éducation de Lille 1 au vote du conseil d'administration.

Adopté par 21 voix pour (délibération n° 2010-31).

4-2 Demande de création d'une option *téléphonie* en DEUST BCEE

La modification du DEUST BCEE concerne la création d'un parcours optionnel orienté vers la téléphonie, en plus du parcours classique. En effet, depuis quelques années on assiste à un rapprochement technique des réseaux téléphoniques et internet, ainsi qu'à un rapprochement fonctionnel. Les sites web doivent être de plus en plus consultables via un terminal téléphonique. Ainsi, de nombreuses actions de communication dans lesquelles sont impliqués les étudiants en stage comportent désormais une modalité téléphonique. L'ensemble de ces convergences techniques, fonctionnelles et informationnelles, ont amené à imaginer un parcours optionnel permettant d'être mieux en adéquation avec les entreprises qui accueillent les étudiants. La maquette de la formation est présentée au conseil.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) se demande si on entre pas ainsi dans une logique d'adaptation constante aux nécessités de la demande.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) pose la question du flux d'étudiants concernés. Il lui est répondu qu'il s'agit de petits flux.

Virginie DEGARDIN (DPE) s'interroge quant à elle sur la cohérence des deux options du DEUST BCEE, l'une (l'option informatique/réseaux) étant technique, l'autre (l'option téléphonie) relevant du marketing.

Il lui est répondu que la demande croissante des entreprises dans le domaine de la téléphonie, et le peu de débouchés, dans le secteur technique, font que l'on souhaite faire évoluer la formation vers le secteur de la téléphonie.

Francis GUILBERT (DPE) renchérit : il s'agit pour lui de métiers très différents. Doit-on réellement considérer les parcours présentés comme étant des options d'un même diplôme s'interroge-t-il. En effet, avec l'option téléphonie, on sort du secteur de la bureautique pour aller sur le terrain du marketing et de la téléprospection. Il se déclare en conséquence dubitatif quant au projet présenté.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande à quels types de métiers conduirait cette formation.

Il lui est répondu qu'on s'orienterait vers des fonctions de chargés de communication dans le domaine de la téléphonie, ou vers le domaine des *newsletters*...

Pour Francis GUILBERT (DPE), il manque dans le projet la dimension *construction d'argumentaires* qui donnerait un niveau réellement universitaire au diplôme.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) demande si ce diplôme est ouvert à la poursuite d'études notamment en licence professionnelle.

Il lui est répondu qu'on peut envisager une telle poursuite d'études, mais qu'elle doit rester exceptionnelle.

Moyennant la prise en compte de la proposition de Francis GUILBERT (insertion de la dimension *construction d'argumentaires*), le président soumet la demande de création d'une option *téléphonie* en DEUST BCEE au vote du conseil d'administration.

Adopté par 20 voix pour (délibération n° 2010-32).

4-3 Accords internationaux : doubles diplômes

François- Olivier SEYS présente au conseil d'administration les projets de doubles diplômes suivants :

Master mention nutrition, sciences des aliments, agroalimentaire, spécialité transformation valorisation industrielle des agro-ressources avec l'université de Iasi (Roumanie)

Ce projet de double diplôme se fait avec l'université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (une des cinq meilleures universités publiques roumaines). Cette convention structure une coopération de recherche et d'enseignement existant depuis plus de 10 ans. Elle permettra aux étudiants des deux universités d'obtenir les deux diplômes dès l'été 2011. Ce projet de double diplôme est intégralement conforme à la charte de l'université et respecte la maquette du master lillois.

Master mention mécanique, génie civil, génie mécanique spécialité génie civil avec l'université libanaise

Ce projet de double diplôme se fait avec l'université libanaise (seule grande université publique du Liban). Cette convention structure une coopération de recherche et d'enseignement existant depuis plus de 10 ans. Elle permettra aux étudiants des deux universités d'obtenir les deux diplômes dès l'été 2011. Ce projet de double diplôme est intégralement conforme à la charte de l'université et respecte la maquette du master lillois.

Master mention automatique et systèmes électriques (ASE) spécialité SMaRT « Systèmes, machines autonomes et réseaux de terrains » avec l'université polytechnique de Bucarest (Roumanie)

Ce projet de double diplôme se fait avec l'université polytechnique de Bucarest (une des cinq meilleures universités publiques roumaines). Cette convention structure une coopération de recherche et d'enseignement existant depuis plus de 10 ans. Elle permettra aux étudiants des deux universités d'obtenir les deux diplômes dès l'été 2011. Ce projet de double diplôme est intégralement conforme à la charte de l'université et respecte la maquette du master lillois.

Licence mention sciences du management et master mention sciences de gestion de l'IAE avec l'université de Moncton (Canada)

Ce projet de doubles diplômes se fait avec l'université de Moncton (université d'excellence dont le recteur actuel est président de l'Agence universitaire de la Francophonie). Cette convention structure une coopération de recherche et d'enseignement existant depuis plus de 10 ans. Elle permettra aux étudiants des deux universités d'obtenir les deux diplômes dès l'été 2011. Ce projet de double diplôme est intégralement conforme à la charte de l'université et respecte les maquettes de la licence et du master lillois.

Adopté par 20 voix pour (délibération n° 2010-33).

4-4 Accords internationaux : Délocalisation de diplômes et renouvellement de délocalisation de diplômes

François-Olivier SEYS présente au conseil d'administration les projets de délocalisation de diplômes et de renouvellement de délocalisation de diplômes suivants :

Master mention économie et management des entreprises spécialité management logistique et ingénierie des transports (MLIT) et spécialité management et économie des firmes et des organisations de service (MEFOS) de la F.S.E.S. à l'école supérieure des techniques de management de Tanger (Maroc)

Ce projet de délocalisation de deux spécialités de master de la faculté des sciences économiques et sociales se fait dans une université privée reconnue par le ministère marocain de l'éducation. Cette université dispose de collègues ayant presque tous fait leurs études en France et ayant des CV qui leur permettraient d'être qualifiés aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités par le CNU. Ce projet s'inscrit dans un contexte de non concurrence entre les formations mises en place par Lille 1 au Maroc. En effet, les autres délocalisations se font à Marrakech et Casablanca deux villes situées respectivement à 700 et 500 km de Tanger. Ce projet respecte l'intégralité de la charte de délocalisation de diplôme de l'université Lille 1. Il est précisé que le CEVU a amendé le texte initial en ajoutant une disposition selon laquelle les parties s'engagent à se rapprocher de l'université publique de Tanger afin qu'elle soit associée au projet pendant la durée de validité de la convention.

Pour Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT), le fait qu'un diplôme soit délocalisé dans une université privée pose problème, notamment en ce que cette délocalisation doit évoluer vers un double diplôme.

François-Olivier SEYS explique que les universités publiques marocaines ne forment pas aux disciplines de sciences de gestion, la politique marocaine ayant encouragé l'essor d'écoles privées en

ce domaine. Ainsi tous les enseignants de ces disciplines ont-ils quitté le giron public pour enseigner dans ces écoles.

Pour Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT), ce projet lui pose un cas de conscience. Il rappelle que le SMIC marocain équivaut à environ 2000 Dirhams, soit 200 € ; or, les droits d'inscription dans les formations concernées s'élèvent à 2500 €. Ceci signifie que ces formations ne seront ouvertes qu'à une certaine classe sociale, ce qui va à l'encontre de nos principes. Il remarque en outre que la charte de Lille 1 nous engage à travailler prioritairement avec des établissements publics. Le fait qu'il n'y ait pas de sciences de gestion dans les universités publiques marocaines est de la responsabilité de la politique marocaine. Il souligne que cette situation est le fruit d'une réduction de la masse salariale dévolue au secteur public au Maroc et de l'incitation afférente à créer des écoles privées. Faut-il s'investir dans des relations avec ces établissements privés ? Conclut-il.

François-Olivier SEYS précise qu'en l'espèce, on est principalement situé dans le domaine de la formation continue, ce qui fait que ce sont majoritairement les entreprises qui prennent en charge les frais de scolarité.

Le président ajoute qu'il est vrai que la charte nous engage à privilégier les relations avec des partenaires publics, mais que l'on se trouve ici dans une situation où ce partenaire public ne veut pas s'engager dans cette relation. Il faut, selon lui, favoriser l'émergence de l'enseignement de la gestion dans le secteur public marocain.

Francis GUILBERT (DPE) explique que le management est en plein essor au Maroc, mais la reconnaissance de la gestion en tant que discipline universitaire y est récente. Il remarque que lors des salons étudiants, nombre d'écoles de commerce françaises sont très présentes sur ce marché. Il souligne enfin l'investissement des enseignants de l'IAE dans les formations considérées, étant précisé que cet investissement n'a rien à voir avec un quelconque *tourisme universitaire*.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) trouve que la disposition ajoutée par le CEVU et visant à associer l'université publique de Tanger est assez peu contraignante.

Pour Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT), il faut conditionner la convention à l'obtention d'un double diplôme avec l'université publique de Tanger.

Le président propose de modifier le dernier alinéa de l'article 9 de la convention comme suit : « *Les deux parties s'engagent à intégrer l'université publique de Tanger au projet pendant la durée de validité de la présente convention. Le renouvellement de cette dernière sera soumis au respect de cette condition.* »

Moyennant la prise en compte de cette proposition, le président soumet le projet de délocalisation de ces deux spécialités de master au vote du conseil d'administration.

Adopté par 14 voix pour et 8 abstentions (délibération n° 2010-34).

Master mention sciences de gestion spécialité commerce international de l'IAE à l'université d'Oural Maxime Gorky de Ekaterinburg (Russie)

Ce projet de délocalisation de ce M2 se fait dans une université publique russe. Cette université est une des 10 à statut fédéral, ce qui signifie qu'elle est reconnue par le ministère russe de l'enseignement supérieur et de la recherche comme université d'excellence. Ce projet de délocalisation est conforme à la charte de l'université et il est provisoire (jusqu'à l'été 2012). L'université russe a en effet déposé auprès du ministère une demande d'accréditation du master en utilisant la maquette française. Dès qu'elle l'aura obtenu, la délocalisation se transformera en double diplôme.

Adopté par 22 voix pour (délibération n° 2010-35).

Licence professionnelle mention commerce, spécialité distribution, mention management et gestion de rayon (DISTECH) ; licence mention sciences du management, spécialité marketing international communication culture et master mention sciences de gestion, spécialité audit interne contrôle conseil ; master mention ingénierie et management, spécialité administration des entreprises option executive international management et master mention ingénierie et management spécialité administration des entreprises de l'IAE avec l'ESCA de Casablanca (Maroc)

Ce projet est celui du renouvellement de conventions qui ont permis la délocalisation d'une licence et d'un master de l'IAE à l'ESCA de Casablanca, université privée accréditée par le ministère de l'éducation du Maroc. Cette quintuple délocalisation a déjà permis à plus de 200 étudiants marocains d'obtenir une licence ou un master de l'IAE à Casablanca. Leur taux de réussite moyen est de 76%, ce qui est comparable aux taux des mêmes formations à Lille. L'IAE a mis en place une structure de veille de la qualité efficace et le financement du projet est pérenne. Ce projet devrait évoluer rapidement vers des doubles diplômes.

Adopté par 14 voix pour 7 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2010-36).

Licence professionnelle mention management des organisations, spécialité management des entreprises et master mention sciences de gestion, spécialité commerce international et spécialité management général des business units de l'IAE à l'ESIAG de Marrakech

Ce projet de renouvellement de délocalisation d'une licence et de deux masters 2 de l'IAE à l'ESIAG de Marrakech se fait dans une université privée reconnue par le ministère marocain de l'éducation et délivrant déjà d'autres diplômes, en particulier de l'université Toulouse 1. Cette université dispose de collègues ayant presque tous fait leurs études en France et ayant des CV qui leur permettraient d'être qualifiés aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités par le CNU. Ce projet devrait évoluer à terme vers des doubles diplômes.

Adopté par 14 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2010-37).

4-5 Modifications du calendrier pédagogique 2010/2011

Le président, assisté de Marie-Andrée COLVE, responsable de la cellule formation, présentent ces modifications.

Allongement de l'année universitaire et mise en place d'un 10^{ème} mois de bourse

Le ministère conditionne l'attribution d'un 10^{ème} mois de bourse à l'allongement de la durée des études universitaires à 10 mois de façon à uniformiser cette durée au niveau national. Le président précise que cela ne change en rien nos pratiques.

La proposition ayant reçue l'avis favorable du CEVU par 10 voix pour et 5 abstentions est la suivante : L'année universitaire est fixée du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011. Les deux premières semaines de septembre pourront être aménagées en activités d'accueil et d'intégration.

Adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (délibération n° 2010-38).

Geoffrey BOSSU (Mét) explique que le Mét s'oppose à la création d'un 10^{ème} mois de bourse en cette période de déficit, à un moment où l'on supprime le cumul de l'APL et de la part fiscale pour les étudiants, ce qui a pour résultat de léser une fois de plus les classes moyennes.

Date limite des jurys et allongement de la seconde session d'examens

Le CEVU a donné un avis favorable au report de la date limite des jurys de semestres impairs au vendredi 4 février 2011 (28 janvier 2011 auparavant) et allongement de la seconde session d'examens pour les semestres pairs, du lundi 20 juin 2011 au jeudi 30 juin 2011 (du 20 au 25 juin auparavant).

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) demande s'il est possible de repousser la date limite des jurys au 11 février, plutôt qu'au 4 et au 10 juin plutôt qu'au 3, de manière à laisser plus de temps de correction aux enseignants des composantes à gros effectifs.

Le président répond que cela est possible à condition qu'il n'y ait pas d'autres incidences sur l'organisation des examens. Il souligne que cette proposition ne laisserait qu'une semaine de révision aux étudiants.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) remarque que c'est ce qui s'est fait cette année.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) il faut apporter un peu de souplesse au système en décidant que les rattrapages doivent avoir lieu 15 jours après la tenue du jury, étant précisé que les jurys peuvent être réunis avant la date limite, celle-ci étant fixée pour la seconde session au 10 juin.

Le président ne s'oppose pas à cette proposition, mais relève qu'il ne faut pas trop compliquer la tâche du service des examens. Il faut donc faire en sorte que les jurys se tiennent le plus tôt possible.

Le président propose ainsi l'adoption de trois principes :

1°) Fixation d'une date butoir de tenue des jurys au 11 février et au 10 juin 2011 ;

2°) Fixation d'une durée de 15 jours (périodes d'interruption pédagogique incluses) entre la tenue des jurys et le rattrapage ;

3°) Recommandation forte pour que les jurys se tiennent le plus vite possible pour permettre au service des examens de s'organiser.

Il est précisé que la 2^{nde} session doit être terminée le 30 juin.

Adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (délibération n° 2010-39).

Interruption pédagogique d'automne

Il est proposé de décaler cette interruption aux dates suivantes : arrêt le mercredi 27 octobre 2010 après les cours et reprise le jeudi 4 novembre 2010 matin. Cette proposition permet de rester dans le cadre des vacances scolaires.

Adopté par 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2010-40).

5) Protocole d'accord transactionnel Air Liquide

M. Marc DOUAY présente au conseil un projet d'accord transactionnel destiné à mettre fin à un différend entre l'université (IRCICA/PHLAM) et la société Air Liquide. Ce protocole d'accord transactionnel préserve tous les droits de l'université en cette affaire.

Approuvé par 22 voix pour (délibération n° 2010-41).

6) Aménagement du campus

François BUYLE-BODIN présente au conseil un point sur l'aménagement du campus lié d'une part aux travaux du grand stade et d'autre part aux travaux de l'opération campus. Cette présentation a fait l'objet d'un examen en commission d'aménagement des campus (CAC).

6-1 Travaux liés au Grand stade

Les travaux de rénovation des parkings P11 (COSEC) et P6 (face à la chimie) ont commencé. Ils s'achèveront fin 2010, comme les travaux des carrefours sud vers 4 Cantons sur les avenues Appert, Doumer et Painlevé. La communauté universitaire est aujourd'hui informée en temps réel de ces travaux via l'Intranet. Les travaux qui suivront concernent la construction du parking P5 (IUT) et débiteront fin 2010.

Une délibération du conseil d'administration avait été requise le 3 juillet 2009 en vue d'un échange de parcelles. Les négociations entre LMCU et France Domaines, qui représente l'Etat dans la transaction, conduisent aujourd'hui à envisager une forme juridique différente sous forme de cession, accompagnée de précisions sur les modalités de mise en œuvre. Il n'y a ainsi pas de modification sur le fond. Comme il s'agit d'une cession de terrains entre personnes publiques, en l'occurrence l'Etat et la communauté urbaine de Lille, la cession peut se faire, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, sans déclassement. L'Etat, représenté par le recteur d'Académie qui met les terrains à disposition de l'université, doit obligatoirement demander l'avis du conseil d'administration.

Par ailleurs, un certain nombre de terrains du domaine universitaire feront l'objet d'occupations temporaires permettant la construction de parkings provisoires ou des emprises de chantiers (par exemple en vue de l'installation d'une passerelle reliant le Grand stade au domaine universitaire).

Geoffrey BOSSU (Mét) s'interroge sur la continuité architecturale et urbanistique dans le cadre de ces travaux. Il demande si ces travaux prennent en compte, dans la perspective de l'Euro 2016, un certain afflux touristique et si l'on a réfléchi à une plus grande fréquence des rames de métro.

François BUYLE-BODIN répond qu'une réflexion a été menée avec pour objectif de supprimer les ruptures architecturales et qu'on a beaucoup travaillé à ce que la Cité scientifique soit considérée comme un quartier de Villeneuve d'Ascq à part entière. S'agissant de l'influence de l'Euro 2016, il est évident que la construction du Grand stade intègre ce type de grandes manifestations. Par ailleurs, la fréquence des rames de métro sera accrue et la taille de ces rames augmentée, l'infrastructure des stations ayant été prévue dès l'origine pour un doublement des rames.

Le président précise que les occupations temporaires devront respecter notre propre politique de qualité de vie et celle développement durable ; il faudra ainsi privilégier une autre solution, pour l'installation de la passerelle, que celle d'une emprise sur un terrain qui était dévolu au pâturage.

Moyennant cette remarque, le président soumet au vote du conseil d'administration le projet de délibération suivant :

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 donne un avis favorable pour la cession des terrains désignés dans le tableau n°1 ci-dessous entre les personnes publiques Etat et LMCU.

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 donne un avis favorable pour que le représentant de l'État autorise le dépôt des autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre des travaux, comme les permis de construire et/ou d'aménager.

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à défricher la parcelle NV3p sur 1,72 ha qu'elle recevra en cession, compte tenu que dans une délibération du 5 février 2010, LMCU s'est engagé à compenser par un facteur minimum de 4 le nombre d'arbres coupés, prioritairement sur les territoires de Villeneuve d'Ascq et Lezennes.

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à occuper temporairement certains terrains pour la bonne réalisation des travaux, selon le tableau n°2 ci-dessous, compte tenu qu'elle s'engage à les rendre dans l'état souhaité par l'université, soit initial, soit dans la perspective de l'opération Campus.

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à engager les travaux liés à l'accessibilité du Grand Stade (tant provisoires que définitifs) compte tenu qu'elle s'engage à les conduire en coordination avec l'université et en toute transparence.

Tableau n°1

Justification du transfert envisagé	N° de parcelle	Lieu	Superficie concernée (en m ²)	Propriétaire actuel	Affectation future
Requalification du parking P2 Liaison piétonne entre la future passerelle et le parking 4 cantons	NV 51p	Avenue Paul Langevin	2719	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Cheminement piétons et espaces verts d'accompagnement
	NX 2	Avenue Paul Langevin	458	Etat Ministère de l'Education Nationale (Centre des Œuvres Universitaires)	Parking
Requalification du parvis de la station de métro 4 cantons et de la liaison piétonne entre les parkings 4 cantons et P2	NX 3p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	64	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 4p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	115	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 4p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	43	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 5p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	5	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
Requalification du parvis de la station de métro 4 cantons et de la liaison piétonne entre les parkings 4 cantons et P2	NZ 11p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	17	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai bus
	NZ 7p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	348	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai bus

	NZ 9p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	13	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai bus
Aménagement du parking P5 et du boulevard de Tournai	NV 60p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	791	Etat Ministère de l'Education Nationale	Cheminements piétons
	NV 52p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	38	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	NV36p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	1679	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie et parking
	NV 3p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	1304	Etat Ministère de l'Education Nationale	Régularisation
	NV 3p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	17164	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking et cheminement piéton
Requalification du parvis de la station de métro cité scientifique et de la liaison piétonne entre les parkings P5 et P6	NV 52p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	53	Etat Ministère de l'Education Nationale	Espaces Publics
Requalification du parvis de la station de métro cité scientifique et de la liaison piétonne entre les parkings P5 et P6	NT 107p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	936	Etat Ministère de l'Education Nationale	Espaces Publics
	NT 223p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	2436	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis
	NV 54p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	186	Etat Ministère de l'Education Nationale (Université de Lille I sciences techniques)	Giratoire/ Cheminement
	NT 245p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	27	Etat Ministère de l'Education Nationale (Ecole Nationale Supérieure de Chimie)	Parvis
Réhabilitation du parking P11	NZ 35p	Avenue Paul Langevin	9	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	NZ 35p	Avenue Paul Langevin	28	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	PB 58p	Avenue Paul Langevin	64	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
Réhabilitation du parking P6 Régularisation foncière de la rue de Ticléni	PB56	Rue de Ticléni	494	Etat Ministère de l'Education Nationale (Centre Régional des Œuvres Universitaires)	Régularisation

Accessibilité sud	AI 0013	Boulevard du Breucq (commune de Lezennes)	2631	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie
Accessibilité sud	Non cadastrée	Boulevard du Breucq	522	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie

Tableau n°2 OCCUPATIONS TEMPORAIRES DOMAINE UNIVERSITAIRE

Parcelles concernées en tout ou partie	Surface concernée par l'occupation temporaire	Surface de défrichement envisagé
--	---	----------------------------------

PARKING PROVISOIRE P5		
Parcelle NV N° 60	3625 m ²	Néant

PARKINGS PROVISOIRES P4C & EMPRISES DE CHANTIERS		
Parking provisoire N°1		
Parcelles NZ N°7,8,9,10,11 &29	6955 m ²	Néant
Parking provisoire N°2		
Parcelles NZ N° 7,8,9&11 – NX N°4	4905 m ²	Néant
Emprise de chantier N°1		
Parcelle NZ N°35	4195 m ²	Néant
Emprise de chantier N°2		
Parcelles NZ N°7,8,9 &11	465 m ²	Néant

PASSERELLE PIETONS BOULEVARD DU BREUCQ		
Accès emprise de chantier		
Parcelle NV N°29	480 m ²	Néant
Emprise de chantier		
Parcelle NV N°51	4590 m ²	Néant

Adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions (délibération n° 2010-42).

6-2 Travaux liés à l'opération Campus

Le bâtiment qui va connaître dès la rentrée des travaux est la BU, qui sera le noyau du futur Learning Center. Elle doit impérativement, dans des délais brefs, être mise à un niveau acceptable de sécurité pour permettre sa restructuration et son extension. Une des conditions pour assurer un niveau de risque acceptable est de laisser libre l'accès aux véhicules de secours sur toute sa périphérie. Afin de satisfaire cette exigence, et en concertation avec les pompiers, il a été décidé l'installation de barrières pour fermer l'accès des voitures à proximité de la BU. Seule la barrière située avenue Jean Perrin aura un contrôle d'accès avec gardien, lequel aura notamment une fonction d'information, le temps que les usagers du domaine s'approprient les nouvelles conditions de circulation. Les autres barrières seront

sous contrôle d'accès par badge. En ce qui concerne les personnels, cela ne change rien, car ils pourront continuer à se garer à proximité de leur bâtiment de référence.

Ce dispositif sera mis en place dès la rentrée. Il est précurseur de ce que deviendra progressivement le campus, libérant des voiries pour les piétons et les cyclistes et commençant à mettre une pression sur le stationnement libre à l'intérieur de l'anneau Langevin.

Les travaux liés à l'opération Campus proprement dite devraient commencer en 2013. Concernant les voiries, LMCU s'est engagée à requalifier l'ensemble du boulevard Paul Langevin, ainsi que les axes Nord/Sud entre les deux stations de métro sous le viaduc et Est/Ouest de la Haute Borne (P11) vers la passerelle menant au Grand stade et à Villeneuve d'Ascq et à développer les liaisons douces.

Virginie DEGARDIN (DPE) et Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) s'interrogent sur la notion de parking liés à des bâtiments de référence pour les personnels. Qu'en est-il des personnels, notamment chercheurs, qui travaillent sur plusieurs sites du campus.

François BUYLE-BODIN répond que le système de badge permettra une certaine souplesse du dispositif.

Le directeur général des services ajoute qu'il est envisagé que ce système d'accès soit intégré à l'actuelle carte CROUS et dans tous les cas à la future carte multiservices.

A la question de la gestion des flux de circulation sur le campus en période de manifestation au Grand stade, François BUYLE- BODIN répond que les usagers du Grand stade seront canalisé d'une part à partir de Cité scientifique et à partir de 4 cantons.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 19h30.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET